

<u>Circulaire</u>	Informative	<del>Administrative</del>	<del>Projet</del>
<u>Emetteur</u>	Direction générale de l'Enseignement Obligatoire		AGERS
<u>Destinataires</u>	Fondamental (Ord/Spéc), Secondaire (Ord/Spéc), CPMS		
<u>Contact</u>	Guy BLIN	02.690.85.03	guy.blin@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	<del>OUI</del>		NON
<u>Date limite d'envoi</u>	NON		
<u>Objet</u>	Vente d'objets mobiliers à des tiers dans les centres psycho-médico-sociaux et les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française.		

Renvoi(s) :

Nombre de pages : - texte : 2 p - annexes : -

duplicata : [www.adm.cfw.be](http://www.adm.cfw.be)

Mots-clés : Vente - Objets mobiliers.

- Destinataires:
- Aux Directions des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés par la Communauté française,
  - Aux Directions des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française,

Pour information:

- Aux Vérificateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés par la Communauté française,
- Aux Vérificateurs des centres P.M.S.

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Ministre Christian Dupont a autorisé les responsables de la gestion financière des centres P.M.S. organisés par la Communauté française, ainsi que ceux des établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés par la Communauté française à procéder, au cours de l'année civile 2008, à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Pour rappel, aucun mobilier ou matériel ne peut être vendu sans autorisation préalable de l'administration, qui recueille les avis de l'inspection et/ou du service de vérification.

Le cas échéant, une liste reprenant le mobilier ou le matériel susceptible d'être vendu doit être transmise à l'administration, à l'appui de chaque demande. Les mentions suivantes y apparaîtront clairement:

- date d'achat;
- prix d'achat;
- cause de la mise hors d'usage.

Je vous remercie de l'attention que vous réserverez à la présente.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE.